

Titre de l'action : Permis tronçonneuse niveau 1

Objectifs visés :

- Entretien de sa tronçonneuse et billonner en sécurité

Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Evaluation des compétences acquises par le passage du Permis tronçonneuse Niveau 1 (ECC1) : Evaluation écrite par un QCM + Evaluation pratique (Billonnage)
- Attestation de formation

La durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Sessions de 1,5 jours (12 h). Dates déterminées en fonction des demandes et du remplissage des sessions

La voie de formation : formation continue sans niveau spécifique

Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Les modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle
- Formation pratique en atelier et sur site pour le billonnage
- Evaluation

Les contenus principaux de la formation :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Se protéger (EPI) et protéger les travailleurs autour de soi• Vérifier l'état de la tronçonneuse et réaliser l'entretien (guide, chaîne, filtre à air, bougie, affûtage, ...) | <ul style="list-style-type: none">• Respecter la réglementation et les exigences environnementales• Vérifier l'état de l'arbre à billonner et utiliser la bonne méthode de coupe• Savoir utiliser correctement les outils d'aide à la manutention des billons |
|--|---|

Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction & Tour de table en fin de formation

Le public ciblé :

- Utilisateurs de tronçonneuses à titre professionnel

Les prérequis :

- Aucun

Les conditions d'inscription : être majeur

Les frais pédagogiques éventuels : 250 € net de taxe

L'information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 20 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

La personne ou fonction à contacter :

- Julien LEJEUNE tel 03 25 40 10 02 – cfppa.croigny@educagri.fr

